



Matricule Fiscale (NIF) OPGI DE BATNA N° 0 992 0501 02577

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément au disposition des articles 46 et 56 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux articles N° 40- 48 - 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics , l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Batna, sis à Cité Annasr, route de Kechida (ex terrain S.A.P), informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au deuxième avis d'appel d'offres national ouvert Avec Exigence De Capacité Minimales N°10 /DG /2025 paru dans les quotidiens nationaux الأيام نيوز en arabe en date du 20/12/2025 et Transaction D'Algérie en français en date du 20/12/2025 relatif à **aux projets suivants -Voir Le Tableau-** Qu'après évaluation des offres, à donner les résultats suivants :

Opération	Attributaire Provisoire	Note obtenue/700 (technique +financière)	Montant de l'offre financière après vérification	Critère de choix
Assurance de patrimoine et responsabilité de l'OPGI de BATNA	Société National D'Assurance (SAA) NIF: 000016001269222	616,62	17 732 796,72 DA	Mieux disant

Les autres soumissionnaires, sont invités s'ils le souhaitent, à se rapprocher des services de l'office de promotion et de gestion immobilière de BATNA, sis à Cité ANNASR, route de KECHIDA (ex terrain S.A.P), Batna dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission des marchés de l'office est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

LE DIRECTEUR GENERAL